

*Notice du Secrétaire général du Département politique, P. Micheli<sup>1</sup>*

Berne, 27 janvier 1970

L'Ambassadeur de Suède<sup>2</sup> me dit que son Gouvernement est préoccupé par les évasions fiscales<sup>3</sup> qui se produisent en Suède en direction de la Suisse<sup>4</sup> et du Liechtenstein<sup>5</sup>. Il suspecte la Banque Scandinave en Suisse d'avoir facilité ces opérations. Le Ministre des finances<sup>6</sup> voudrait obtenir des autorités suisses des renseignements sur l'activité de ladite banque. L'Ambassadeur de Suède, qui connaît bien nos institutions, lui répondra que cela n'est pas possible. Pour n'être pas entièrement négatif, il voudrait ajouter que les autorités compétentes suédoises peuvent soumettre le problème général aux autorités fédérales, et il aimerait savoir si cela est envisageable.

Après avoir pris contact avec M. Nussbaumer, je lui réponds qu'un échange d'informations est exclu. Si les autorités suédoises veulent avoir une discussion sur le problème en général, trois possibilités s'ouvrent à elles:

- a) Échange de vues avec l'Association suisse des banquiers
- b) Entretien entre le Gouverneur de la Banque nationale suédoise<sup>7</sup> et le Président de notre Banque nationale<sup>8</sup>
- c) Remise d'un mémorandum au Département politique par l'Ambassadeur de Suède à Berne

M. Böök remercie et fera rapport à son Gouvernement.

---

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5584\* (B.34.12.0). Copies au Service économique et financier et au Service politique est du Département politique et à l'Ambassade de Suisse à Stockholm. Visée par L. Rochat.

2. K. Böök.

3. Sur l'évasion fiscale, cf. DDS, vol. 21, doc. 29, dodis.ch/15485; DDS, vol. 23, doc. 67, dodis.ch/30943; doc. 125, dodis.ch/31831, en particulier note 4 et doc. 177, dodis.ch/31445; DDS, vol. 24, doc. 175, dodis.ch/33035; doc. 181, dodis.ch/32446 et la lettre de R. Pestalozzi à P. A. Nussbaumer du 30 novembre 1972, dodis.ch/36914.

4. Sur le cas de J. Hentsch qui a été accusé en Suède de trafic de devises, cf. la notice de P. A. Nussbaumer du 6 novembre 1972, dodis.ch/35696; la lettre de R. Fässler à E. Thalmann du 7 décembre 1972, dodis.ch/35697; la notice de P.-A. Ramseyer du 17 janvier 1973, dodis.ch/35699 et la lettre de R. Fässler à E. Thalmann du 22 février 1973, dodis.ch/35700.

5. Cf. la lettre de R. Fässler à P. Micheli du 4 février 1970, dodis.ch/35763 et doss. CH-BAR#E2001E#1982/59#13\* (B.24).

6. G. Sträng.

7. P. Åsbrink.

8. E. Stopper.

